



La RSE en faveur de l'APA

Stéphane LACLAU

Responsable Innovation et Biodiversité, GREEN MISSION PIERRE FABRE



L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (APA)

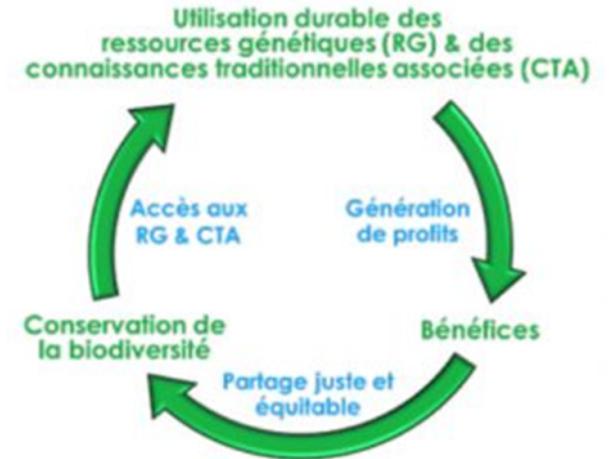
Les fondements

Les 3 fondements de l'APA

- **Conservation** de la diversité biologique
- **Utilisation durable** de ses éléments
- **Partage juste et équitable** des avantages issus de l'utilisation des ressources

Selon le consensus international :

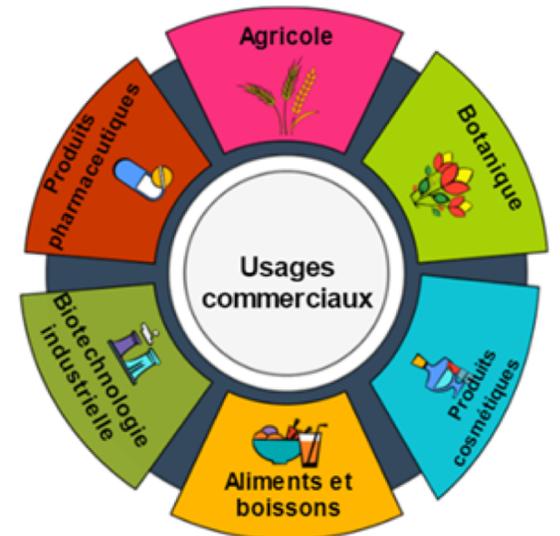
- Chaque pays est souverain sur ses ressources et libre de mettre en place des règles d'Accès
- Le partage des bénéfices (ou avantages) doit être juste et équitable et est soumis à un accord entre l'utilisateur et le pays source
- Les états signataires sont tenus d'adopter des mesures pour s'assurer que l'accès aux ressources utilisées sur leur territoire, est conforme aux lois du pays source



CHAMP D'APPLICATION DE L'APA

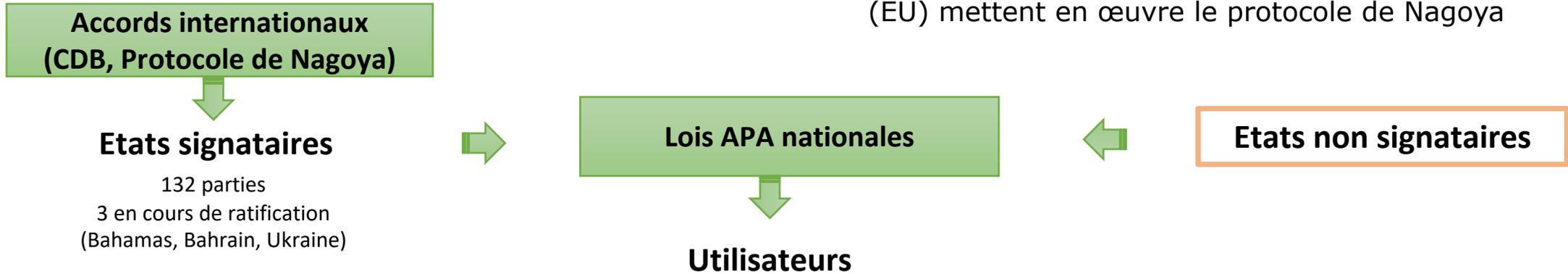
Les activités concernées

- **Les activités de R&D** à but commercial ou non, réalisées sur la composition génétique ou chimique de la ressource
- **L'étude et la valorisation des Connaissances Traditionnelles** associées aux Ressources Génétiques (CTA)
- **La valorisation de toutes ces activités** : publications, brevets, mise sur le marché de produits issus de ces activités...
- **Les achats commerciaux** d'éléments de la biodiversité, ou de produits issus de la biodiversité sans activités de R&D, selon certaines législations nationales (cas de l'Inde par ex)



LEGISLATIONS

- Des réglementations **nationales** (France, Brésil...), **infranationales** (Nouvelle Calédonie) ou **supranationales** (EU) mettent en œuvre le protocole de Nagoya



Ressources concernées

RG, CTA
Ressources natives, sauvages...



Activités concernées

R&D, Dév technique
Formulation, achats commerciaux...



Modalités d'accès

Permis (PIC), accords de transfert (MTA)
Contrat APA (MAT)
Collaboration locale



Modalités de partage

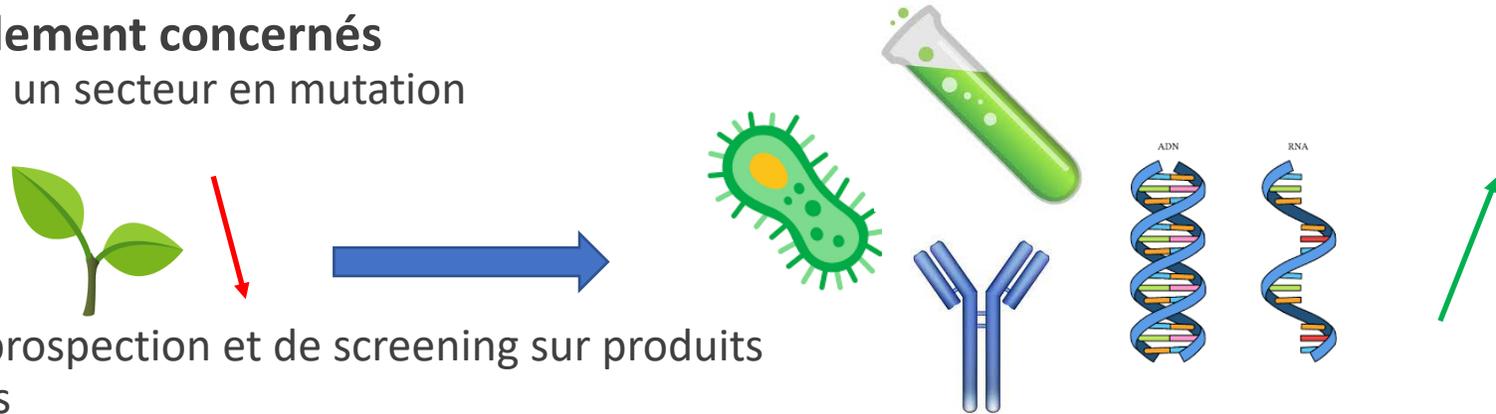
Monétaire : droits de collecte, redevances...
Non monétaire : formation, transfert de technologie, information...



APA & CONSEQUENCES POUR L'INDUSTRIE

- **3 secteurs principalement concernés**

- **Pharmaceutique**: un secteur en mutation



Programmes de bioprospection et de screening sur produits naturels interrompus

Recherche recentrée sur start-up, entités publiques, universités

- **Alimentaire** : TIRPAA entré en vigueur en juin 2004 suivi par la FAO => conservation, utilisation durable des ressources phytogénétiques et partage des avantages y compris commerciaux

TIRPAA ↔ CDB

Comprend aujourd'hui 1,500,000 RG / 78 pays

...et la **nutraceutique** : entre aliment / santé => pas de R&D sur les plantes mais valorise la tradition

- **Cosmétique**

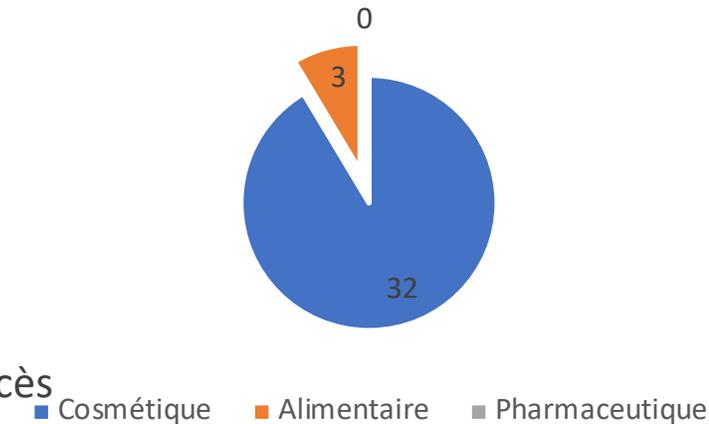
Forte croissance de l'innovation sur la plante et technologies associées => principalement sur les actifs naturels

APA QUEL CONSTAT ?

Un secteur cosmétique actif

- **Une cosmétique ambassadrice de l'APA**
 - 80% des demandes faites par des organismes de recherche publique
 - 20% par l'industrie
- **Un secteur cosmétique qui fait face à des règlements inégaux**
 - Accès libre en Allemagne, au Maroc vs un règlement français plus contraignant
 - Incitation à développer des filières outre-rhin
 - Des pays à fort potentiel aux démarches longues coûteuses et incertaines vs des accès sans démarche APA particulières
 - Incitation à se détourner de Madagascar , de l'Inde, de l'Afrique du Sud pour s'approvisionner sur la Chine, les Etats-Unis ou le Sénégal
- **Un secteur à impact sur la Biodiversité ?**
 - Faible en terme de prélèvement de biomasse et d'érosion de la biodiversité
 - Fort en terme de diversité des sources et de mise en lumière du patrimoine naturel à préserver
 - ⇒ **UN SERVICE RENDU A LA BIODIVERSITE**

Déclarations d'accès au MTE - Industrie



APA QUEL CONSTAT ?

Une érosion de la biodiversité qui s'accélère

- **Surfaces cultivées** dans le monde 16 millions km² dont 1,4 millions km² de plantations (vergers, thé , café, épices ...)
- **Déforestation** = 120000km² en 2018 (rapport World Resources Institute) liée à l'extension des surfaces agricoles, exploitation minière, infrastructure, urbanisation
- **Artificialisation des sols** (300km² / an en France) liée à l'urbanisation de nos territoires (selon MTE)
- Et la cosmétique dans tout cela:
 - Utilise certaines ressources agricoles pour la production de commodités (palme, coco, canne à sucre, betterave) => bio raffinerie de ces filières
 - Utilise des MP dédiées à d'autres secteurs industriels
 - Cas des huiles : Ricin 600000T/ an (laques et peintures) / Tournesol 16MT/an , Olive 3 MT/an (alimentaire)
 - Cas des Plantes Médicinales et Aromatiques = 600000 T / an échangées dans le monde (vs 600 MT pour le blé)
 - Structure des filières spécifiques en soutien de producteurs
 - Revenus complémentaires pour des populations
 - Diversification des cultures villageoises (agroforesterie, culture biologique...)

⇒ **UN SECTEUR OUVERT SUR LA VALORISATION ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL QUI NE PEUT QUE FREINER UNE PART DE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ**



APA QUEL CONSTAT ?

Une utilisation maîtrisée des RG et CT

- **La biopiraterie**, c'est l'utilisation d'une ressource génétique et/ou d'un savoir traditionnel associé à cette ressource sans le consentement de l'État, de la communauté ou du peuple autochtone qui détient cette ressource et/ou ce savoir, et sans rétribution pour cette utilisation.
⇒ **Protocole de Nagoya + TIRPAA ont eu un rôle majeur dans la lutte contre la biopiraterie**
- **Le TIRPAA** s'applique aux plantes cultivées pour l'agriculture et alimentation
 - Accès facilité à l'ensemble des ressources en lieu et place du consentement préalable et des contrats
 - Rémunération d'un Fonds de partage des avantages en cas de droit de PI ou d'un COV
 - Encourage les acteurs privés de mettre leur collection dans le système multilatéral d'échange
- **Le protocole de Nagoya et réglementations qui en découlent obligent:**
 - PIC (contrat préalable en connaissance de cause)
 - MAT (conditions mutuellement acceptée)Risques financiers et réputationnels en cas de manquement vis-à-vis des réglementations APA



PIERRE FABRE

Un modèle original

- Pierre Fabre a fait de son officine un groupe international resté fidèle à sa région et à ses valeurs humanistes.
- Une structure actionnariale originale permettant d'assurer indépendance et pérennité du Groupe
- Une mission : Permettre aux populations des pays émergents d'accéder aux soins, et plus spécialement aux médicaments d'usage courant



ACCÈS AUX SOINS
DE QUALITÉ



FORMATION DES
PROFESSIONNELS
DU MÉDICAMENT



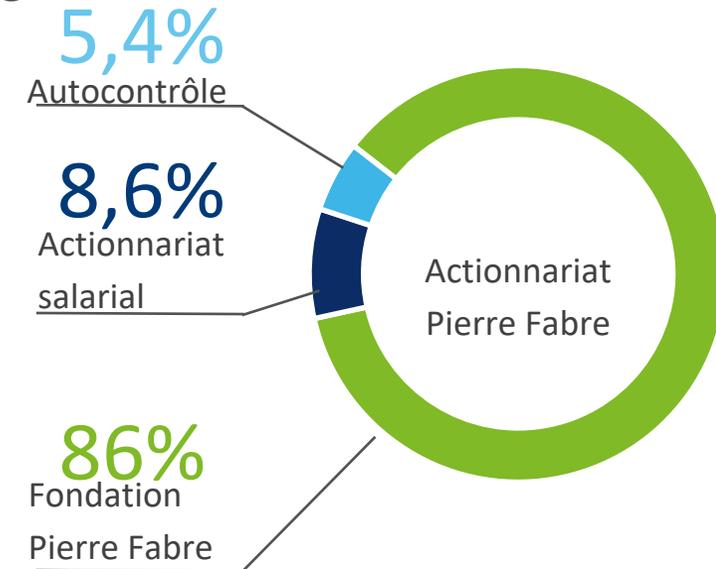
LUTTE CONTRE
LA DRÉPANOCYTOSE



DERMATOLOGIE



E-SANTÉ



Les bénéfices réalisés par l'entreprise très majoritairement réinvestis pour son développement

Des dividendes et des subventions sont versés à la Fondation pour lui permettre de mener à bien sa mission.

PIERRE FABRE

La nature au cœur de notre modèle

65 %

du CA réalisé
par des produits
dont le principe actif
est naturel



4

nouveaux actifs
végétaux bio
ou éco-extraits
développés
chaque année

1230

espèces végétales
conservées
à l'Institut Botanique
Pierre Fabre
dont 310 menacées



87%

de nos actifs végétaux
sont éco-conçus
(extraction
sans solvant
ou avec solvant vert)



16000

échantillons
de plantes uniques
Première collection
privée au monde



GREEN MISSION PIERRE FABRE



Un engagement éco-socio-responsable

pour innover durablement au bénéfice de la nature
et des hommes et pour naturaliser nos activités
en leur donnant toujours plus de sens...

Un programme de développement durable autour de 5
enjeux clés pour le Groupe :

Innover durablement en s'inspirant de la nature

Protéger notre patrimoine végétal et réduire
notre empreinte environnementale

Respecter nos partenaires, nos collaborateurs
et leur territoire

Garantir la qualité et la durabilité de nos produits
éco-socio-conçus et l'éthique de nos pratiques

Engager nos collaborateurs par le biais d'actions sociales
et environnementales

PIERRE FABRE

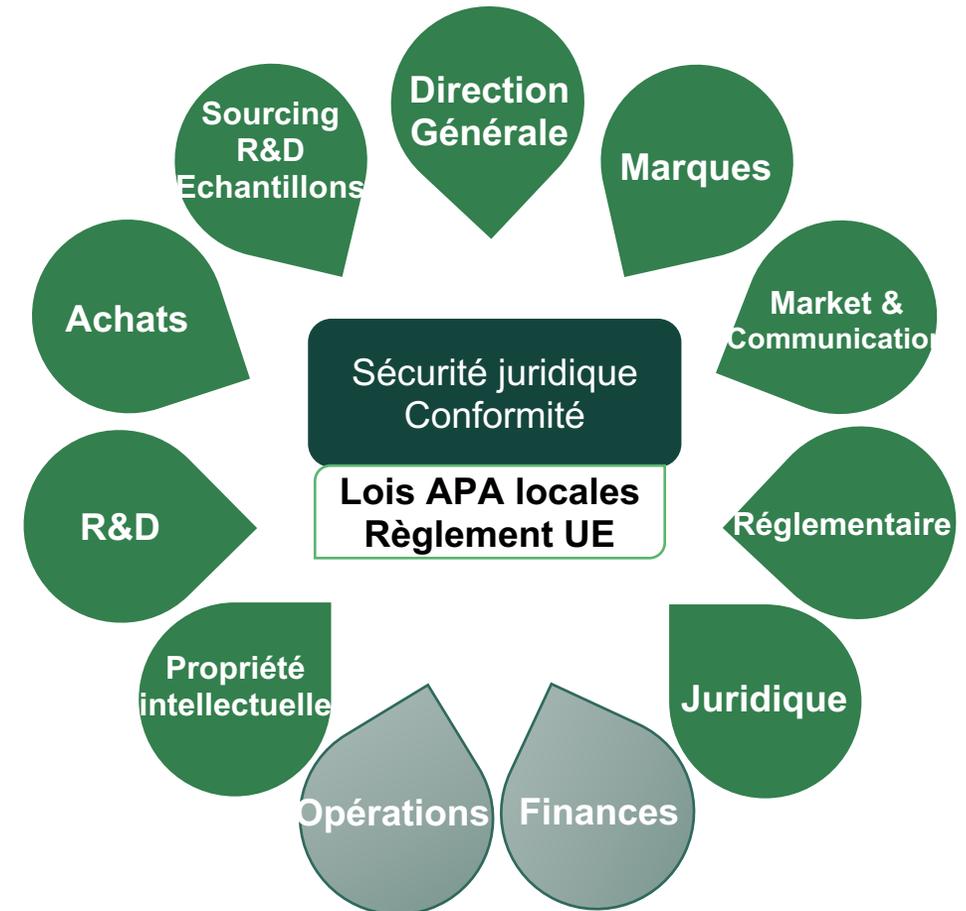
Une démarche RSE reconnue par l'AFNOR



Nous sommes labellisés **Engagé RSE** et **Responsibility Europe** par **AFNOR Certification** pour afficher notre contribution effective aux Objectifs de développement durable

UNE ORGANISATION NECESSAIRE

- assurer la veille réglementaire
- tracer documenter et conserver les accès aux RG/CTA
- tracer les travaux de R&D
- faire l'analyse de risque systématique vis-à-vis
 - du sourcing, de la valorisation, de la commercialisation des ressources issues de la Biodiversité
 - de la communication faite sur les produits
 - des changements au cours du cycle de vie d'un produit
- Implication de toutes les parties prenantes au sein du Groupe



POUR DES DEMARCHES APA

	Brésil Loi 13,123/2015 	France Loi 1087/2016 	Madagascar Décret 2017-066 
Entrée en vigueur	30 Juin 2000 17 Nov 2015	1 ^{er} Juillet 2017	31 Juillet 2017
Evolution en cours ?	Plusieurs décrets applicatifs en cours de révision / rédaction	Clarification en cours	En attente de la parution du décret d'application, approuvé en 2021
Type de ressources couvertes	Espèces natives, sauvages ou cultivées Dérivés du métabolisme (lait, miel...)	Ressources sauvages Dérivés	Espèces natives, exotiques, sauvages ou cultivées Dérivés
Activités concernées	R&D DT (y compris formulation)	R&D	R&D Bioprospection Utilisation commerciale
Clauses particulières	Certaines démarches nécessitent d'identifier un partenaire de recherche local		Collaboration avec une institution de recherche publique locale
Modalités de partage	0,75 % des ventes (non monétaire) 1% des ventes (monétaire)	Non monétaire privilégié Monétaire jusqu'à 5% du CA du produit fini	Type et montant déterminés au cas par cas

DES ACTIONS RSE HISTORIQUES

Brésil



Financement par Klorane Botanical Foundation :

Plantation de 3000 arbres Cupuaçu en agroforesterie + 8 autres espèces d'intérêt
Sensibilisation des enfants du village à la biodiversité

Transfert de savoir faire de la communauté de Sante Lucia auprès de la communauté de Bela aurora

France



Entreprise évaluée AFAQ 26000 (APA dans la politique RSE)
Conservatoire Botanique Agréé CITES
180ha agricoles certifiées Bio + Hte Valeur Environnementale
Inventaires Biodiversité des différents sites en France
Déploiement de l'agroécologie sur filières internes et externes
Promotion des achats responsables et des filières biologiques

Madagascar



SEAR Filiale 100% Pierre Fabre qui emploie 30 personnes

- 1300ha dont 600ha laissées pour usage des populations locales
- Entretien d'un arboretum regroupant 360 espèces dont 20% CITES
- 138ha mis en réserve protégée volontaire (inventaire botanique avec le MNHN)
- Programme de reforestation de 20000arbres
- Programme de lutte contre la malnutrition (ONN)

EN CONCLUSION

- ❖ Une dépendance historique et actuelle à la Biodiversité
- ❖ Les entreprises doivent s'organiser pour répondre aux exigences des règlements APA par mise en place de Gouvernance, Pilotage, Stratégie
- ❖ Peu d'avantages visibles sur la conservation de la Biodiversité, et parfois frein à l'utilisation durable
- ❖ Prise en compte de l'APA dans la politique RSE des entreprises

